



Le régime matrimonial conventionnel séparatiste de "séparation de biens"

Fiche pratique publié le 13/02/2024, vu 341 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Le régime matrimonial conventionnel séparatiste de "séparation de biens" : articles 1536 et suivants du Code civil

Code civil, dila, légifrance :

Article 1536

Lorsque les époux ont stipulé dans leur contrat de mariage qu'ils seraient **séparés de biens**, chacun d'eux conserve l'administration, la jouissance et la libre disposition de ses biens personnels.

Chacun d'eux reste seul tenu des dettes nées en sa personne avant ou pendant le mariage, hors le cas de l'article [220](#).

Article 1537

Les époux contribuent aux charges du mariage suivant les conventions contenues en leur contrat ; et, s'il n'en existe point à cet égard, dans la proportion déterminée à l'article [214](#).

Source à jour et de plus :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006136375/#LE

ACTU :

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/droit-epoux-obtenir-lors-divorce-35201.htm>

DE PLUS :

<https://www.montaigne-avocats.com/popup-11-131-contrat-de-mariage-pourquoi-comment-reims-51.html>

<https://aurelienbamde.com/les-regimes-conventionnels-separatistes/>

Vue d'ensemble en tableau :

<https://aurelienbamde.com/2021/04/16/les-differentes-varietes-de-regimes-matrimoniaux-tableau-synthetique/>

CONNEXE :

<https://www.legavox.fr/blog/borislara/regimes-matrimoniaux-protections-dans-cadre-34402.htm>

ENFIN :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/regime-primaire-imperatif-differents-types-32033.htm>